

DELIBERATION N° 08 - MOTION RELATIVE A LA NECESSITE D'OUVRIR UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE MATERNELLE PIERRE LOTI

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'école maternelle Pierre Loti accueille cette année 96 élèves répartis en 3 classes (grands, moyens, petits) soit une moyenne de 32 élèves par classe. Il est à noter qu'une famille ayant acquis une maison à Ludres arrivera avec des enfants dont un entrera en école maternelle (Pierre Loti) avant la fin de l'année, ce qui portera le total de ces élèves à 97.

Dans cette école, la classe des petits accueille depuis la rentrée 35 élèves, ce qui est un nombre d'enfants particulièrement élevé pour cette catégorie d'âge, des enfants âgés de 3 ans, qui nécessitent une attention particulière et un investissement important pour l'enseignante concernée.

La situation est de plus aggravée par le fait que l'école n'a pas de directrice assurant effectivement ses fonctions, celle-ci étant absente pour des raisons de santé.

Par ailleurs certains élèves présentent des situations spécifiques possibles comme un handicap, qui nécessite une prise en compte spécifique les jours de classe.

De plus, il faut aussi relever la présence d'enfants allophones (c'est-à-dire ne maîtrisant pas encore la langue française) qui nécessite l'affectation d'une personne leur permettant de progresser en tenant compte de leur nouvel environnement.

Enfin, il convient de noter que les fonctions de direction sont occupées par l'enseignante de la classe des petits, visée précédemment.

Monsieur le Maire de la ville de Ludres et les représentants de parents d'élèves ont adressé des courriers au rectorat afin de demander la prise en considération de cette situation, et de la difficulté d'accueillir autant d'enfants dans un tel contexte.

Toutefois, il a été décidé d'ouvrir des classes dans des écoles de Meurthe-et-Moselle comptant des effectifs moindres et de laisser les écoliers ludréens dans cette situation, totalement inacceptable.

Monsieur le Maire a contacté personnellement la Préfecture de Meurthe-et-Moselle ainsi que Madame l'Inspectrice d'académie pour leur faire part de la nécessité d'ouvrir une classe dans notre école maternelle (Pierre Loti).

Une seule concession a été obtenue de la part de l'inspection de l'éducation nationale, ayant décidé d'affecter 2 personnes UPE2A (dénommées des "brigadières", terme pour le moins inadapté à la notion d'éducation) destinées principalement à encadrer les enfants allophones.

Compte tenu de la nécessité de réagir afin d'assurer un service public de l'enseignement qui soit juste, équitable et reflétant un vrai égal accès au service public pour ses enfants, il semble aujourd'hui opportun pour le conseil municipal de la commune de Ludres, de demander à l'inspection académique l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Pierre Loti.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je suis déjà intervenu auprès du Préfet qui est intervenu auprès de l'Inspecteur. J'ai obtenu une amélioration mais je souligne que la solution proposée est insuffisante. Les parents d'élèves ont également fait des courriers. Nous ne comprenons pas la non-ouverture de cette classe. Madame l'Inspectrice, qui a été nommée à la rentrée, est gênée avec ses effectifs mais c'est à elle de trouver des solutions. S'il faut je saisirai directement la rectrice.

Réponse de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Nous sommes totalement d'accord avec cette motion. Nous votons pour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'adopter la motion (expliquée ci-dessus) relative à la volonté du conseil municipal de demander à l'inspection académique d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école maternelle Pierre Loti ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire, et d'adresser cette délibération aux représentants départementaux et académiques de l'éducation nationale, aux écoles de Ludres, et aux représentants de parents d'élèves.

Intervention de Monsieur le Maire :

Comme vous le savez, il s'est déroulé ce dimanche 24 septembre les élections sénatoriales. Les résultats sont parus ce matin. J'ai une grande satisfaction : la liste du Front National fait 2%, ce qui est surprenant. Je pensais que leur résultat serait plus élevé. En effet, j'ai parcouru le département pour la CDCI et j'ai rencontré beaucoup de maires ruraux excédés protestant contre la baisse des dotations et le manque d'appui.

Il y a eu environ 2000 votants et 1940 suffrages exprimés ; ont été élus : Monsieur Olivier JACQUIN (liste Avec vous pour nos communes), Monsieur Jean-François HUSSON, Madame Véronique GUILLOTIN et Philippe NACHBAR (liste Meurthe-et-Moselle Avenir).

Je voudrais également remercier :

- les participants aux chantiers jeunes, ainsi que les bénévoles, les organisateurs et les services techniques, Messieurs GOETZ et DEFFOUN ;
- les organisateurs de « Je me bouge, Je m'inscris » ;
- Madame QUEUCHE pour l'organisation des dimanches aux kiosques, avec une fréquentation en hausse ;
- Messieurs KIELISZEK et BLANC et les communes partenaires du 3^{ème} salon des économies d'énergies des 8 et 9 septembre 2017 ;
- l'Association Sauvons nos Coteaux pour l'organisation de la belle fête des coteaux le 10 septembre 2017 ;
- l'Association Peinture et Patrimoine Lorrain pour l'organisation du concours de peinture rapide les 9 et 10 septembre 2017 ; les peintures sont exposées en mairie, dans le hall d'accueil ;
- le Comité des Fêtes pour le vide-greniers très réussi ce week-end avec une foule importante et quelques problèmes de stationnement ;
- Madame MERCIER, le Conseil Municipal des Enfants et les élus qui ont participé à la manifestation « Jardins de ville, Jardins de vie », et un grand merci à l'association Sauvons nos coteaux, notamment Monsieur GAUZELIN et Madame LHOMMEE pour leur participation les deux jours.